



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - COMMUNE DE FOREST

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Wielemans Ceuppens 140

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Zeno Bonduelle

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : Rehausser une partie de la toiture avec aménagement de terrasses au 5ème et 6ème étage

et la modification de la répartition des logements avec l'aménagement/l'extension du

logement sous combles - PU29034

PRAS : espaces structurants, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

(ZICHEE), zones mixtes

Motif principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) –

L'enquête publique se déroule :

A partir du 18/11/2025 et jusqu'au 02/12/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels/fr

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 02/12/2025, soit :

• par écrit à l'attention du : Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles

• à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels

• sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 16 décembre 2025

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 10/11/2025

Par le Collège :

Pour le Bourgmestre, L'Echevin délégué,

La secrétaire communale,

(s) Hilde DE VISSCHER

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29034

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

<u>demandeur</u>:

<u>aanvrager</u>: Monsieur et Madame Zeno Bonduelle

bien sis:

goed gelegen : Avenue Wielemans Ceuppens 140

A Forest - Te Vorst,

